



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Reçu du Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

19 AOUT 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0257 744 044**

Nom

(en entier) : **INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET
DE TELECOMMUNICATION**

(en abrégé) : **IDEFIN**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **5000 Namur, Avenue Sergent Vrithoff, 2**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration du 19 juin 2025 - Désignation du Président et du Vice-Président - Désignation des membres des Comités d'Audit et de Rémunération

1.1 Désignation du Président et du Vice-Président

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés d'IDEFIN tels qu'approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire en séance du 27 mars 2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 19 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application de l'article 10 des statuts d'IDEFIN ;

Attendu qu'en vertu de l'article 18 des statuts d'IDEFIN, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration choisisse en son sein un Président et un Vice-Président ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-18 § 5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont issus de groupes politiques démocratiques différents ;

Que par ailleurs, toujours en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément à l'article L1523-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont choisis parmi les administrateurs représentant les associées des communes actionnaires ;

Vu la candidature de Monsieur Sébastien Humblet, administrateur représentant le groupe politique « MR », en qualité de Président du Conseil d'administration d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Gauthier de Sauvage, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés », en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration d'IDEFIN ;

Attendu que ces 2 candidatures remplissent l'ensemble des conditions dont question ci-avant.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner :

• Monsieur Sébastien Humblet, administrateur représentant le groupe politique « MR », en qualité de Président du Conseil d'administration d'IDEFIN ;

• Monsieur Gauthier de Sauvage, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés », en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration d'IDEFIN.

1.2 Comité de rémunération - Désignation des membres

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés d'IDEFIN tels qu'approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire en séance du 27 mars 2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 19 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application de l'article 10 des statuts d'IDEFIN ;

Attendu qu'en vertu de l'article 27 des statuts d'IDEFIN, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité de rémunération lequel est composé de 5 membres administrateurs désignés parmi des communes actionnaires à la représentation proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes actionnaires conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ;

Vu la candidature de Monsieur Grégory Charlot, administrateur issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Lionel Naomé, administrateur issu du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Maxime Lara-Garcia, administrateur issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Laurent Botilde, administrateur issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur François Seumois, administrateur issu du groupe politique « PS », en qualité de membre du Comité de rémunération d'IDEFIN.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

• Désigner en qualité de membres du Comité de rémunération d'IDEFIN :

o Monsieur Grégory Charlot, administrateur issu du groupe politique « Les Engagés » ;

o Monsieur Lionel Naomé, administrateur issu du groupe politique « Les Engagés » ;

o Monsieur Maxime Lara-Garcia, administrateur issu du groupe politique « MR » ;

o Monsieur Laurent Botilde, administrateur issu du groupe politique « MR » ;

o Monsieur François Seumois, administrateur issu du groupe politique « PS ».

• Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

1.3 Comité d'audit - Désignation des membres

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés d'IDEFIN tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire en séance du 27 mars 2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 19 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application de nouvel article 10 des statuts d'IDEFIN ;

Attendu qu'en vertu de l'article 34 des statuts d'IDEFIN, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité d'audit lequel est composé de 5 membres ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation « au moins un des membres du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit » ;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie Locale et de la décentralisation ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que la circulaire du 18 avril 2018 stipule expressément que « la délibération concernant la désignation des membres du Comité d'audit mentionnera explicitement l'expérience pratique et/ou les connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit dont disposent les personnes présentées » ;

Vu la candidature de Monsieur Grégory Charlot, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit d'IDEFIN ;

Attendu que par mail du 30 mai 2025, Monsieur Grégory Charlot a attesté des compétences suivantes : Titulaire d'un diplôme de gradué en droit ainsi que d'un diplôme de chef d'entreprise en qualité de détective privé.

Vu la candidature de Monsieur Lionel Naomé, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Frédéric Deville, administrateur représentant le groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité d'audit d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Rudy Delhaise, administrateur représentant le groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité d'audit d'IDEFIN ;

Vu la candidature de Monsieur Arthur Zabus, administrateur représentant le groupe politique « PS », en qualité de membre du Comité d'audit d'IDEFIN.

Réservé
au
Moniteur
belge



Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Désigner comme membres du Comité d'audit d'IDEFIN :
 - o Monsieur Grégory Charlot, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés » ;
 - o Monsieur Lionel Naomé, administrateur représentant le groupe politique « Les Engagés »,
 - o Monsieur Frédéric Deville, administrateur représentant le groupe politique « MR » ;
 - o Monsieur Rudy Delhaise, administrateur représentant le groupe politique « MR » ;
 - o Monsieur Arthur Zabus, administrateur représentant le groupe politique « PS ».
- Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

A. JOLY
Directrice